Cinquante troisième année. - N° 199 A Lundi 14 et mardi 15 octobre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 24

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

479 854 580 RCS Antibes.
SENATOR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 1421, Boulevard du Maréchal Juin, 06160 Juan-les-Pins.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privés du 27/09/2019, la société ETABLISSEMENTS DETROIS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé 57 Place de la République 69002 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 307 112 953, et la société SENATOR, société à responsabilité limitée, au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé 1421 bd du Maréchal Juin 06160 JUAN LES PINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES sous le numéro 479 854 580, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SENATOR par la société ETABLISSEMENTS DETROIS. La société SENATOR ferait apport à la société ETABLISSEMENTS DETROIS, de la totalité de son actif, soit 3 155 484 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1 274 161 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 881 323 €. Le rapport d'échange ressort à 0.01 part (valeur arrondie) de la société ETABLISSEMENTS DETROIS pour 1 part de la société SENATOR L'augmentation du capital de la société ETABLISSEMENTS DETROIS, absorbante au titre de l'absorption de la société SENATOR absorbée serait de 800 000 €, par création de 2000 parts nouvelles. Toutefois, la société SENATOR, absorbée détenant 2 500 parts sociales de la société ETABLISSEMENTS DETROIS, absorbante, l'augmentation du capital résultant de la fusion serait suivie d'une réduction du capital de 1 000 000 €. Le montant net de la prime de fusion s'élèverait à 1 081 323 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société SENATOR et par l'associé unique de la société ETABLISSEMENTS DETROIS. Le projet de fusion établi le 27/09/2019 a été déposé le 01/10/2019 : - au Greffe du tribunal de commerce de LYON, au nom de la société ETABLISSEMENTS DETROIS, absorbante, - au Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES, au nom de la société SENATOR, absorbée..